



« Echos des Retraites » - N°8

**Espace revendicatif – Pôle Travail Santé Protection sociale -
Activité retraite**

Le 15 avril 2019

Cher-e-s Camarades,

Vous trouverez, ci-joint, l'Echo des Retraites qui portera sur les régimes Complémentaires AGIRC – ARRCO, la 2^{ème} séance de négociation.

Catherine Perret

Membre du Bureau Confédéral

RETRAITES

Introduction de la CGT à l'ouverture de la deuxième séance de négociation AGIRC-ARRCO le 5 avril 2019

Comme prévu la séance de négociation s'ouvre sur un projet d'accord qui acte la poursuite du décrochage des pensions par rapport aux salaires. La CGT ne saurait accepter le principe d'un coefficient de soutenabilité appliqué à la valeur de service (valeur du point à la liquidation de la pension) qui entérine une perte importante du pouvoir d'achat relatif des pensions par rapport aux salaires, d'autant que les organisations patronales proposent de porter la dégradation de la valeur de service par rapport aux salaires à moins 1,16 à partir de 2022, et donc d'entériner une dégradation du rendement pendant 15 ans.

Nous réaffirmons notre revendication du maintien du taux de remplacement par rapport aux salaires permettant une retraite décente ce qui est incompatible avec les exigences patronales affichées dans ce projet.

Dans un système de retraite complémentaire AGIRC –ARRCO à points stable que nous défendons :

- ✚ La valeur d'achat évolue chaque année de l'évolution du salaire annuel moyen (un même salaire permet d'acheter le même nombre de points) ;
- ✚ La valeur de service évolue de même comme le salaire annuel moyen (le pouvoir d'achat des retraites s'améliore par rapport à l'inflation et suit l'évolution du salaire des actifs) ;

Avec vos propositions un même salaire permet d'acheter le même nombre de points mais ce même nombre de points rapporte de moins en moins d'euros.

Doit-on vous rappeler qu'entre 2015 et 2020 l'effet de l'accord d'octobre 2015 est une baisse de pension de 4%, mais d'ici 2050 la baisse serait de 10%.

Nous voulons croire que ce n'est pas sur cette base que nous pourrions poursuivre la négociation et nous pensons d'ores et déjà qu'il faudra une autre séance avec des propositions sérieuses.

Au vue de ce qui est sur la table, la CGT ne peut que faire un parallèle avec le projet de réforme Delevoye de système universel par points qui, pour ce que l'on peut en connaître aujourd'hui, semble fortement s'inspirer des règles que vous voulez instituer dans le régime complémentaire aujourd'hui.

En effet, quand on compare la philosophie de votre projet avec ce qui existe dans le régime suédois de comptes notionnels, on ne peut que faire un parallèle : rappelons que dans le régime suédois les droits avant liquidation sont indexés sur les salaires, tandis que les pensions sont revalorisées selon un index égal à salaires -1,6%, ce qui donne une revalorisation sur l'inflation.

Nous sommes fortement interrogés par le « siphonage » des réserves de gestion en effet, comment pensez-vous appliquer de façon uniforme aux GPS, la récupération des 800 millions envisagés, ce qui correspond à environ 50 % du total ?

Nous demandons d'avoir une présentation précise des conséquences de ces propositions sur chaque GPS.

Concernant les réserves des fonds de l'action sociale équivalentes à environ 600 m euros desquelles il faut retirer 200 millions affectés au fond d'investissement du parc médico-social, récupérer 400 millions c'est proprement les assécher totalement.

Nous sommes également totalement opposés au pilotage automatique de ces ponctions pour les trois années à venir.

Concernant les dotations de gestion, comment ferez-vous pour les rendre compatibles avec la Convention d'Objectifs et de Moyens 2022 votée au CA de la fédération et déjà mise en œuvre dans les budgets des GPS ?

Sauf à mettre ces GPS en grave difficulté, à favoriser plus de fusions à générer plus de licenciements ?

Concernant enfin les coefficients de solidarité au vu du bilan réalisé dernièrement il nous semble impossible de ne pas ouvrir la négociation sur d'autres bases que celles actées dans l'accord de 2017 que je vous le rappelle la Cgt n'a pas signé pour toutes les raisons décrites dans mon introduction.

Pour cet ensemble de raisons, ce texte ne peut être une base de négociation.

Déroulement de la négociation :

Pour la CGT, le seul point d'accord avec le projet patronal, c'est l'établissement de la valeur d'achat du point sur le salaire annuel moyen.

CFDT : bonne base d'accord, mais on pourrait même ne pas fixer a priori à 1,16 le coefficient de soutenabilité, pour tenir compte des évolutions économiques pouvant nuire à la compétitivité des entreprises (plus fort que le Medef... ce dernier ne reprend pas cette propositions potentiellement encore plus régressive) ;

On peut lier le dossier dépendance avec l'effort nécessaire des salariés dans le régime de retraite complémentaire (même le MEDEF répond que pour eux dépendance n'a rien à voir avec la retraite, c'est aussi ce que porte la CGT la dépendance c'est la branche maladie de la sécurité sociale).

Pas de remise en cause du coefficient de solidarité (décote de 10% pendant 3 ans si on liquide sa retraite avant 63 ans).

FO : bonne base, cela préserve le pouvoir d'achat des retraités pour 4 ans, il faut siphonner les réserves pour tenir compte du rapport de la cour des comptes (idem pour la CFDT, CFTC CGC). Il ne faut rouvrir des questions qui ont été tranché par l'ANI de 2015.

CFTC : comme la CFDT mais on pourrait faire un petit effort sur la décote pour « récompenser » les salariés de leurs efforts (drôle de conception de la retraite).

CGC : ok avec la ré indexation des pensions sur l'inflation mais il faudrait des éléments d'analyse sur le rendement appuyé sur le salaire annuel moyen ; sur la solidarité on pourrait se revoir en 2021.

MEDEF et CFDT s'entendent pour dire que finalement on ne siphonnera pas l'action sociale pour le moment mais il faut définir une restriction du périmètre de l'action à destination des IRC (institut de retraite complémentaire) au sein des GPS.

Une nouvelle séance de négociation aura lieu le 10 mai 2019 après-midi.